

# Reuilly-Diderot

tarifs au 01/01/2025

## HORAIRES

		
15 mn	1,15 €	0,40 €
1h	4,60 €	1,60 €
3h	13,80 €	4,80 €
4h	18,40 €	6,40 €
heure supp.	4,60 €	1,60 €
De 9h à 24h	41,40 €	14,40 €
Indemnité forfaitaire <sup>(1)</sup>	41,40 €	14,40 €
Au-delà (heure sup.)	1,30 €	0,50 €

## FORFAITS<sup>(2)</sup>

			 > 2m
A retirer à l'accueil à votre arrivée			
Week-end <sup>(3)</sup> <small>(vend 14h à lun 9h)</small>	54,00 €	19,00 €	-
3 jours <sup>(4)</sup>	83,00 €	29,00 €	125,00 €
1 semaine <sup>(4)</sup>	123,00 €	45,00 €	172,00 €
2 semaines <sup>(4)</sup>	165,00 €	58,00 €	231,00 €
1 mois <sup>(4)</sup>	227,00 €	85,00 €	318,00 €

## ABONNEMENTS

PLACE LIBRE			 <sup>(6)</sup> 3m
Mensuel	206,00 €	77,00 €	103,00 €
Trimestriel	576,00 €	218,00 €	288,00 €
Annuel	2060,00 €	803,00 €	1030,00 €
Annuel <sup>(5)</sup> prélevé mensuellement	189,00 €	71,00 €	-

## PLACE LIBRE RÉSIDENTS

		
Mensuel	164,00 €	62,00 €
Trimestriel	460,00 €	173,00 €
Annuel	1640,00 €	620,00 €
Annuel <sup>(5)</sup> prélevé mensuellement	150,00 €	57,00 €

## PLACE RÉSERVÉE

		 > 2m
Mensuel	257,00 €	288,00 €
Trimestriel	720,00 €	806,00 €
Annuel	2570,00 €	2880,00 €
Annuel <sup>(5)</sup> prélevé mensuellement	236,00 €	264,00 €

## VÉLO

Mensuel	18,00 €
Trimestriel	33,00 €
Annuel	70,00 €

Tarifs TTC au 01/01/2025 sous réserve de disponibilité. Toute période commencée est due intégralement. <sup>(1)</sup> Tout usager stationnant un véhicule en contravention avec le règlement intérieur (stationnement sur un emplacement non autorisé, sur l'emplacement d'un tiers, sur deux emplacements etc...) ou ne pouvant justifier de son titre de stationnement (ticket perdu, badge) est redevable d'une indemnité forfaitaire d'occupation sans droit, au tarif indiqué, pour toute période indivisible de 24h à compter de la constatation des faits. <sup>(2)</sup> Tout dépassement de forfait sera facturé sur la base des premières tranches de la grille tarifaire en vigueur. <sup>(3)</sup> Entrée et sortie uniques. <sup>(4)</sup> Date à date. <sup>(5)</sup> Prix par mois, prélèvement automatique obligatoire. <sup>(6)</sup> Hors recharge électrique.

Toutes nos coordonnées, parkings et tarifs sur [www.saemes.fr](http://www.saemes.fr)